

ni... légale

«Le mouvement est enclenché depuis nombre d'années. De toute manière, un retour en arrière n'est plus possible ni même souhaitable.»

«Je m'étais en effet questionné sur la légalité d'héberger des gens chez nous», ajoute pour sa part un propriétaire, dont la maison est située au centre-ville de Montréal. «Mais puisque dans mon cas, ce n'est pas un commerce et que c'est fait de manière irrégulière, j'en suis venu à la conclusion que les démarches officielles n'étaient pas nécessaires et trop

«Si j'affiche mes chambres à 60\$ la nuit, je mets la clé sous la porte. Pour être légal, il faut vraiment le vouloir parce que ça coûte très cher.» — Patryck Thévenard, président de l'AGTM



PHOTO OLIVIER JEAN, LA PRESSE

onéreuses pour seulement une dizaine d'invités par année.»

Et les clients?

Généralement à la recherche des meilleurs prix, les voyageurs qui déposent leurs valises dans les établissements dits illégaux sont-ils désavantagés?

Pour Danielle Chayer, il s'agit davantage d'une question de conscience morale. Les touristes qui séjournent dans ces endroits encouragent – consciemment ou inconsciemment – le travail au noir. «Cette façon de faire entraîne la diminution de la fréquentation dans les établissements légaux», ajoute-t-elle. De plus, ça ternit l'image de l'hôtellerie. Et pendant que les hôtels et les gîtes paient les taxes qui servent à faire la promotion du Québec, les illégaux, qui ne

Patryck Thévenard, président de l'Association des gîtes touristiques de Montréal (AGTM) et propriétaire du gîte Atmosphère dans l'arrondissement de Ville-Marie, estime qu'il existait à Montréal quelque 7000 gîtes illégaux contre 120 légaux à l'été 2012.

déboursent rien, profitent aussi de cette visibilité.»

Autre point important: les assurances. Les établissements légaux sont tenus d'avoir une assurance responsabilité civile d'au moins 2 millions. Un client qui fait une chute dans la douche sera donc couvert, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour ceux qui séjournent par exemple dans le quatre-pièces de Marie, rue Saint-Denis.

+ À lire aussi

La chasse aux fautifs page 4



PHOTO FRANÇOIS ROY, ARCHIVES LA PRESSE

Pour pouvoir louer une chambre en toute légalité, il faut obligatoirement respecter des règles sévères et souvent coûteuses.

GÎTE 101

Pour louer aux touristes moyennant rétribution:

- > Il faut absolument détenir une classification (soleils ou étoiles) ainsi qu'un certificat de conformité de sa municipalité.
- > Il faut payer la taxe d'hébergement et déclarer ses revenus à l'impôt.
- > La durée de location d'une chambre, d'une maison, d'un appartement ou encore d'un chalet ne peut excéder 31 jours pour chaque séjour.
- > Il faut détenir une assurance responsabilité civile d'au moins 2 millions.

Ceux qui ne respectent pas ces règles agissent dans l'illégalité.

AIRBNB

Depuis sa création en 2008, le site airbnb.com a été consulté par des millions de voyageurs à la recherche d'une chambre, d'un appartement ou d'une maison à bon prix. On y trouve de tout, des chambres et maisons tout à fait en règle et de nombreuses autres qui ne le sont pas. Dans plusieurs villes, notamment New York et Montréal, le phénomène nuit aux hôteliers et aux établissements d'hébergement légaux, qui peinent à rivaliser avec les prix offerts en ligne.

AIRBNB EN CHIFFRES

- > 10 millions de nuitées réservées
- > 300 000 annonces dans le monde entier
- > Des offres dans 33 000 villes et 192 pays
- > 600 millions de connexions sociales

Source: Airbnb